



WWF

RAPPORT

INT

LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES

Consultation avec les gouvernements

menée par

Dalberg

TABLE DES MATIÈRES

Appel à l'action	3
Résumé exécutif	5
Contexte	7
Le trafic illégal d'espèces sauvages : les principes fondamentaux	9
Qu'est-ce que le trafic illégal d'espèces sauvages ?	9
Le trafic illégal d'espèces sauvages s'intensifie	10
La chaîne de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages	11
Moteurs de la demande	12
Moteurs de l'offre	13
Facteurs d'influence	14
Effets déstabilisateurs sur la société	16
Incidences sur la sécurité nationale et internationale	17
Incidences sur le développement social et économique	17
Incidences sur les richesses naturelles, l'environnement et la biodiversité	19
Incidences sur la santé mondiale	19
L'approche relative au trafic illégal d'espèces sauvages est un échec	20
Augmentation du pouvoir d'achat et de l'accessibilité	20
Une approche non systématique	21
Une approche qui manque d'engagement et de responsabilité	23
Forger l'avenir que nous voulons	26
L'urgence a attiré davantage l'attention sur ce commerce	27
Dans le prolongement des récentes avancées	28
Sensibilisation et éducation	30
Mesures coercitives	31
Abréviations et acronymes	32

WWF

Le WWF est l'une des organisations indépendantes pour la conservation de la nature les plus importantes et les plus expérimentées au monde. Elle compte près de 5 millions d'adhérents et un réseau mondial actif dans plus de 100 pays.

La mission du WWF est de stopper la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables et en promouvant la réduction de la pollution et du gaspillage.

Dalberg

Dalberg Global Development Advisors est un cabinet de conseil stratégique qui œuvre à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement et à la résolution de problèmes mondiaux, tels que le changement climatique.

Dalberg travaille avec des gouvernements, des fondations, des agences internationales, des organisations non gouvernementales et des entreprises classées au Fortune 500, dans le but d'améliorer durablement la vie des populations défavorisées et mal desservies du monde entier.

Fondé en 2001, Dalberg dispose d'une équipe internationale diversifiée, répartie dans 11 bureaux. Forte d'un savoir-faire acquis dans le secteur privé, notre équipe se penche sur des problèmes couramment abordés dans les secteurs public et à but non lucratif.

Nos services de conseil comprennent :

- le développement de stratégies, d'approches et de mécanismes de marché innovants
- des réformes de l'organisation interne et des mesures de restructuration
- l'analyse des marchés mondiaux ainsi que des stratégies d'entrée sur le marché
- la coordination et la facilitation d'initiatives multipartites de grande envergure.

Nous vous invitons à consulter notre site Internet www.dalberg.com (information en anglais) pour obtenir de plus amples informations sur nos activités, ainsi que des copies de nos derniers rapports et recherches.

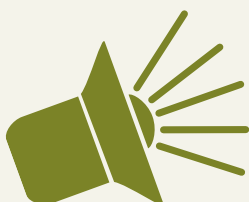
Remerciements

Nous tenons à remercier les participants à cette étude qui ont généreusement consacré leur temps et apporté leurs points de vue sur le trafic illégal d'espèces sauvages. Les représentants des pays ci-après ont contribué à cette étude : République centrafricaine, Cameroun, Chine, République démocratique du Congo, Allemagne, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Thaïlande, Royaume-Uni et États-Unis. En outre, les représentants des organisations internationales suivantes ont également pris part à cette étude : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission européenne, Interpol, l'Accord de Lusaka, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation mondiale des douanes.

Nous souhaitons également adresser nos remerciements à WWF et à TRAFFIC pour avoir facilité le contact avec les gouvernements et avoir apporté leurs points de vue d'experts sur le trafic illégal d'espèces sauvages.

APPEL À L'ACTION

L'APPROCHE
INTERNATIONALE
ACTUELLE DE LUTTE
CONTRE LE TRAFIC
ILLÉGAL D'ESPÈCES
SAUVAGES EST
UN ÉCHEC



En se basant sur les conclusions de cette étude, WWF et son programme dédié au commerce international des espèces sauvages, TRAFFIC, exhortent les gouvernements à reconnaître que l'approche internationale actuelle de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages est un échec. La raison en est que les gouvernements n'accordent pas suffisamment d'importance à la question et n'ont pas réussi à mettre en place une réponse efficace, que ce soit au niveau national ou international. L'absence de réponse efficace entrave tout développement social et économique, peut entraîner des pertes économiques pour les gouvernements et engendre des conséquences directes à la fois sur l'environnement et sur la sécurité nationale et internationale.

- Bien que le trafic illégal d'espèces sauvages soit un crime ayant de fortes incidences sur la sécurité et qu'un lien ait été clairement établi entre ce dernier et d'autres formes de trafics illicites, le financement de groupes rebelles, la corruption et le blanchiment d'argent, la question est traitée avant tout comme un problème environnemental, ce qui lui confère une place de second rang à l'ordre du jour des gouvernements.
- Sur le plan international, les pays d'origine et les pays consommateurs se jettent sans cesse la pierre et il existe un manque cruel de collaboration, de coordination et de prise de responsabilité entre les deux.
- La demande est suscitée par des tendances de consommation. Cependant, l'on ne dispose que d'une vision réduite du marché en ce qui concerne les habitudes de consommation des classes moyennes émergentes des marchés clés de la demande, tels que l'Asie.
- Les mesures coercitives prises concernant l'offre se sont concentrées sur le déploiement de gardes forestiers dans les zones protégées. Cette approche sporadique a bénéficié de peu d'investissements et a souvent négligé l'amélioration des enquêtes criminelles, des poursuites pénales et de la coordination des procédures pénales, aussi bien au niveau national (par exemple, dans les domaines des échanges, de la justice et du commerce), qu'international.
- Aujourd'hui, l'intensification du braconnage montre qu'il est nécessaire d'investir dans une protection de pointe afin d'enrayer l'extinction imminente des espèces. Parallèlement, une approche générale entre la source, le cerveau du trafic et les consommateurs doit être mise en place.

Il est temps d'adopter une nouvelle approche de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages en encourageant de manière adéquate toutes les parties prenantes à faire de la question une priorité.

WWF et TRAFFIC appellent les gouvernements à prendre des mesures immédiates pour :

- reconnaître la menace que représente le trafic illégal d'espèces sauvages pour leur propre souveraineté et le besoin de traiter ce crime sur un pied d'égalité et

de manière coordonnée avec les efforts entrepris pour endiguer toutes autres formes de trafic illicite, la corruption et le blanchiment d'argent. La question doit être abordée conjointement par plusieurs ministères.

- renforcer les mécanismes de collaboration (comme CITES) afin de faire appliquer les réglementations strictes, demander des comptes aux gouvernements concernant leurs actions et appliquer des sanctions le cas échéant.
- collaborer avec la société civile et le secteur privé dans le but de modifier les comportements et réduire les incitations à consommer des espèces menacées, en particulier dans les pays demandeurs.
- impliquer la société civile et le secteur privé dans le processus de reconnaissance de la valeur sociale et économique des espèces sauvages, ainsi que dans les actions de conservation des espèces visant à réduire les incitations à participer au trafic illicite, notamment dans les pays fournisseurs.
- réduire l'offre ainsi que la demande illégales, car aucune des deux approches ne serait efficace si elle était menée de façon indépendante.
- lutter contre le trafic illégal d'espèces sauvages au niveau interministériel et se concentrer sur le renforcement de la primauté du droit, des contrôles douaniers et de tout autre mécanisme coercitif international.
- changer l'approche en matière de trafic illégal d'espèces sauvages, en reconnaissant que la nature de ce commerce a été altérée pour devenir une activité criminelle organisée. Les gouvernements devraient utiliser des techniques d'enquêtes modernes fondées sur le renseignement, afin d'identifier et poursuivre les criminels au cœur du trafic et appliquer des sanctions suffisamment sévères et intimidantes pour dissuader l'activité criminelle.



© Michel Gunther / WWF-Canon

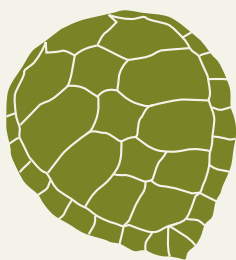
RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport synthétise les points de vue de plusieurs gouvernements et organisations internationales sur le trafic illégal d'espèces sauvages. Leurs opinions ont été recueillies au moyen d'une série d'entretiens structurés et ce rapport est le premier à fournir un aperçu des avis gouvernementaux et intergouvernementaux actuels à ce sujet.

L'approche globale actuelle en matière de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages est un échec. Elle contribue ainsi à l'instabilité de la société et met en péril l'existence d'espèces victimes du commerce illégal. Les gouvernements et les organisations internationales consultés sur la question s'accordent à dire que l'approche actuelle est inadéquate. Toutefois, les avis quant à la responsabilité des différents acteurs divergent : les pays associés à la demande se préoccupent des actions coercitives mises en place pour endiguer l'offre, tandis que les pays associés à l'offre s'inquiètent des mesures de sensibilisation et d'application de la loi prises pour mettre fin à la demande. Les représentants de gouvernements et d'organisations internationales soulignent que bien que la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages soit le cheval de bataille d'individus isolés au sein de gouvernements et d'organisations internationales, elle n'est pas la priorité des gouvernements dans leur ensemble.

Il existe un consensus parmi les gouvernements et les organisations internationales sur le fait que les mesures et les engagements pris ne sont pas coordonnés et n'ont apporté aucune réponse efficace au problème. Ces derniers s'accordent également à reconnaître que l'absence de réponse efficace met en péril des espèces emblématiques, telles que le rhinocéros, le tigre et l'éléphant et a de profondes répercussions sur l'ensemble de la société. Les gouvernements conviennent que :

LE TRAFIC ILLÉGAL
D'ESPÈCES SAUVAGES
COMPROMET LA
SÉCURITÉ DES ÉTATS,
ENTRAVE TOUT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DÉTRUIT LES
RICHESSES NATURELLES



- **le trafic illégal d'espèces sauvages compromet la sécurité des États.**

La plus grande partie du commerce de produits d'espèces sauvages illégaux est dirigée par des groupes criminels très actifs à l'international qui peuvent utiliser les profits pour financer des conflits civils et des activités liées au terrorisme. Le trafic illégal d'espèces sauvages est également associé à d'autres formes de trafics illicites et au blanchiment d'argent.

- **le trafic illégal d'espèces sauvages entrave tout développement social et économique durable.**

La corruption liée au trafic illégal d'espèces sauvages et la menace sécuritaire que représente le caractère souvent violent de l'approvisionnement en produits d'espèces sauvages illégaux freinent l'investissement et ralentissent la croissance dans les pays d'origine, de transit ou demandeurs. Elles réduisent l'efficacité des gouvernements, empêchent l'engagement civil, compromettent l'État de droit, entachent la réputation de et la confiance en l'État et enrayent la croissance des communautés locales.

- **le trafic illégal d'espèces sauvages détruit les richesses naturelles.**

Les espèces sauvages sont considérées comme un atout important par beaucoup de communautés (souvent les plus pauvres) des pays en développement. L'exploitation illégale d'espèces sauvages peut décimer certaines espèces, voire, dans certains cas, les conduire proche de l'extinction.

- **le trafic illégal d'espèces sauvages comporte des risques pour la santé mondiale.**

Le trafic illégal d'espèces sauvages peut agir comme un

vecteur de maladies qui met en péril la santé des êtres humains, du bétail et des écosystèmes. De plus, il empêche toute recherche de traitements des maladies plus efficaces, régulés et légitimes.

Les représentants des gouvernements et des organisations internationales interrogés dans le cadre de cette étude ont souligné que pour que l'approche de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages soit un succès, elle doit s'attaquer au cœur du problème, c'est-à-dire modifier les comportements des individus demandeurs, fournisseurs et de tous ceux qui tirent profit du trafic illégal d'espèces sauvages. Aujourd'hui, une dynamique se dégage des engagements pris lors du sommet Rio+20, des dernières réunions de la CITES et d'autres plateformes internationales. Il convient maintenant que les gouvernements et la communauté internationale respectent leurs engagements et prennent leurs responsabilités face à leurs actions ou essentiellement leur manque d'actions.

CONTEXTE



À la suite d'une augmentation exponentielle ces dernières années du braconnage d'éléphants et de rhinocéros destinés au commerce international illégal, WWF et TRAFFIC ont lancé une campagne mondiale dans le but d'inscrire la question du trafic illégal d'espèces sauvages au nombre des priorités mondiales. Lors de la préparation de la campagne, WWF a mandaté Dalberg Global Development Advisors pour étudier les perceptions des gouvernements et des organisations internationales sur le trafic illégal d'espèces sauvages.

Dalberg a consulté des représentants des gouvernements afin de déterminer pourquoi l'approche globale actuelle en matière de trafic illégal d'espèces sauvages va à l'encontre, quelles sont les incidences sur la société et comment les différents acteurs doivent réagir pour aller de l'avant. Le processus de consultation a ciblé en particulier de hauts représentants des ministères de la Justice, du Commerce et de l'Économie afin de mieux comprendre les différents points de vues sur la question, qui s'étendent bien au-delà de la sphère environnementale.

Dalberg a contacté plus de 110 représentants de gouvernements et d'organisations internationales et a envoyé plus de 450 courriers à des participants potentiels, avant de finalement réaliser 22 entretiens entre juin et août 2012. Les 22 entretiens menés peuvent être classés comme tel :



© naturepl.com / John Downer / WWF-Canon

- huit personnes interrogées venaient des ministères de la Justice, du Commerce et de l'Intérieur
- sept travaillaient au ministère de l'Environnement
- sept représentaient des organisations internationales.

Parmi les personnes interrogées figuraient des hauts fonctionnaires de pays d'origine et de destination des continents africain, asiatique, européen et américain, en particulier de : République centrafricaine, Cameroun, Chine, République démocratique du Congo, Allemagne, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Thaïlande, Royaume-Uni et États-Unis. Des représentants d'organisations internationales, telles que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission européenne, Interpol, l'Accord de Lusaka, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation mondiale des douanes, ont également été consultés.

Bien que suffisamment de temps ait été alloué au processus de consultation, la plupart des représentants des ministères des gouvernements ciblés, notamment les ministères de la Justice, du Commerce et de l'Intérieur n'ont pas répondu ou n'ont pas souhaité participer. Certains représentants, n'étant pas en mesure de répondre directement aux questions, ont fait appel à leurs collègues des ministères de l'Environnement. Le faible taux de réponse des ministères ciblés et leur manque de disponibilité envoient un signal fort. Les raisons en sont multiples et variées. Toutefois, il est important de noter que les occasions de participer à cette étude étaient nombreuses, ce qui soulève la question de savoir si les départements ministériels autres que le ministère de l'Environnement considèrent le trafic illégal d'espèces sauvages comme un sujet de préoccupation figurant dans leurs portefeuilles.

Deux représentants de gouvernement ont émis le souhait de modifier le questionnaire afin de supprimer des questions spécifiques portant sur la corruption, car répondre à ces questions les mettait mal à l'aise.

Compte tenu du caractère délicat des sujets abordés, certaines personnes interrogées ont demandé à garder l'anonymat. Leur souhait a été respecté afin de recueillir des informations honnêtes et complètes.

LE TRAFIC ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'exploitation de ressources biologiques sauvages, dans le cadre d'une gouvernance et d'une gestion appropriée, peut fournir des moyens de subsistance à de nombreuses populations, en particulier dans les zones rurales. Si elle est pratiquée correctement, l'utilisation durable des espèces sauvages incite à la préservation des écosystèmes naturels. Le problème se pose lorsque le niveau d'exploitation est tel qu'il peut décimer les populations d'espèces sauvages, voire conduire certaines proche de l'extinction.

Qu'est-ce que
le trafic illégal
d'espèces sauvages ?

Le « trafic illégal d'espèces sauvages » désigne tout crime environnemental qui implique le commerce, la contrebande, la capture, la collecte ou le braconnage illégaux d'espèces menacées, d'espèces sauvages protégées (dont les espèces animales et végétales soumises à des quotas de récolte ou de capture et réglementées par des permis) et de dérivés ou de produits de ces espèces.¹

Il existe de nombreuses estimations différentes quant à la valeur financière du trafic illégal d'espèces sauvages au niveau mondial. Cependant, il est difficile de trouver des chiffres fiables, pour la simple raison que ce commerce est illégal. Le commerce de la pêche non déclaré et non réglementé a été estimé, à lui seul, entre 4,2 milliards et 9,5 milliards de dollars par an, le commerce illégal du bois à pas moins de 7 milliards de dollars par an et le trafic illégal d'espèces sauvages (sans compter la pêche et le bois) entre 7,8 milliards et 10 milliards de dollars par an.² En additionnant ces trois secteurs, le trafic illégal d'espèces sauvages (comprenant également le commerce du bois et de la pêche) représente le quatrième commerce international illégal juste après celui des stupéfiants, de la traite des êtres humains et des produits contrefaits.³



À L'IMAGE DES EFFORTS
SUPPLÉMENTAIRES
QUE NOUS DEVONS
DÉPLOYER POUR
ENRAYER LE COMMERCE
DE STUPÉFIANTS ET
LA TRAITE DES ÊTRES
HUMAINS, NOUS DEVONS
INTENSIFIER NOS EFFORTS
DANS LA LUTTE CONTRE
LE TRAFIC ILLÉGAL
D'ESPÈCES SAUVAGES

Les trafics de stupéfiants et des êtres humains attirent bien plus l'attention que le trafic illégal d'espèces sauvages. À l'image des efforts supplémentaires que nous devons déployer pour enrayer le commerce de stupéfiants et la traite des êtres humains, nous devons intensifier nos efforts dans la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages. Un récent voyage en Afrique du Sud n'a fait que renforcer mes convictions déjà profondes à ce sujet. Toutes ces activités portent atteinte à la morale et constituent de graves violations de la loi. Nombre d'entre elles sont liées à des groupes criminels organisés. Elles engendrent également l'instabilité dans plusieurs régions du monde. Toutes ces activités illégales doivent être traitées par la communauté internationale par le biais de mesures cohérentes et d'envergure.

Robert Hormats, sous-secrétaire d'État chargé de la croissance économique, de l'énergie et de l'environnement (États-Unis), juillet 2012

¹ N. South et T. Wyatt. 2011. Comparing illicit trades in wildlife and drugs: an exploratory study, *Deviant Behavior*, 32:6, 538–61. (disponible uniquement en anglais).

² J. Myburgh, dans : J. Haken. 2011. *Transnational Crime in the Developing World*, Global Financial Integrity, Washington, DC, États-Unis. (disponible uniquement en anglais).

³ Ibid : <http://transcrime.gfintegrity.org>

Le trafic illégal d'espèces sauvages s'intensifie



Le trafic illégal d'espèces sauvages s'est développé au cours de ces dernières années, malgré les efforts consentis conjointement par la communauté internationale, les gouvernements et la société civile. La tendance est confirmée par des événements survenus récemment en lien avec le trafic d'espèces sauvages. Par exemple, le braconnage d'éléphants n'a jamais été aussi important qu'en 2011 et les vols de cornes de rhinocéros dans les musées, les maisons de vente aux enchères et les boutiques d'antiquités ont augmenté au sein de l'Union européenne. En outre, en 2011, 17 saisies à grande échelle (>800 kg) d'ivoire illégal ont permis de saisir plus de 23 tonnes d'ivoire, ce qui représente 2 500 éléphants et le braconnage de rhinocéros en Afrique du Sud a atteint un chiffre record cette année-là, avec 448 animaux tués.⁴ WWF a confirmé que le nombre de rhinocéros victimes du braconnage en Afrique du Sud a augmenté de 3 000 % entre 2007 et 2011. Les exemples ci-dessous illustrent la tendance à la hausse du commerce illégal d'espèces sauvages.

Offre : en février 2012, des centaines d'éléphants ont été massacrés lors d'un seul et même incident survenu dans le parc national de Bouba N'Djida, au Cameroun et qui a été perpétré par des groupes de braconniers à cheval armés de mitrailleuses de l'armée. Les groupes seraient originaires du Tchad et du Soudan et seraient entrés au Cameroun par les pays voisins.⁵ Des incidents similaires de braconnage intensif ont été observés à travers toute l'Afrique centrale.⁶ La gravité et l'ampleur de l'incident du mois de février au Cameroun ont agi comme un signal d'alarme pour la communauté internationale et les gouvernements, dont la sécurité a été menacée par ces actions.

Ce récent incident de braconnage d'éléphants à très grande échelle reflète une nouvelle tendance que nous avons observée dans de nombreux États de leur aire de répartition, où des braconniers pourvus d'armes sophistiquées déciment des populations d'éléphants, bien souvent en toute impunité. Ce pic du braconnage d'éléphants constitue une vive source d'inquiétude, non seulement pour le Cameroun, État membre de la CITES, mais pour l'ensemble des 38 États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique, ainsi que pour le Secrétariat.

John Scanlon, Secrétaire général de la CITES, 2012⁷

Demande : de nouvelles données probantes montrent que l'utilisation de la corne de rhinocéros comme médecine palliative pour soigner le cancer ou comme « cure contre la gueule de bois »⁸ par les classes aisées de certains pays est à l'origine de l'intensification du commerce de la corne de rhinocéros au Vietnam. Ce commerce repose sur des mythes persistants et leur surmédiatisation selon lesquels les traitements à base de corne de rhinocéros permettraient des guérisons miraculeuses et une rémission du cancer. Par conséquent, l'appétit du pays pour cette substance joue un rôle crucial dans l'augmentation de la demande mondiale de corne de rhinocéros.⁹

4 Département des Affaires environnementales, Gouvernement d'Afrique du Sud. 2012. http://www.environment.gov.za/?q=content/molewa_national_pressclub_rhinopoaching_briefing

5 CITES. 2012. *Le Secrétaire général de la CITES exprime sa vive inquiétude au sujet des massacres d'éléphants constatés au Cameroun* (28 février). CITES, Genève, Suisse. http://www.cites.org/fra/news/pr/2012/20120228_elephant_cameroun.php

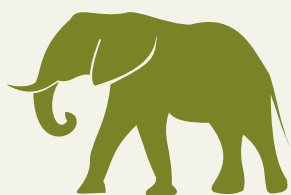
6 J. Haken. 2011. *Transnational Crime in the Developing World*, Global Financial Integrity, Washington, DC, États-Unis (disponible uniquement en anglais).

7 CITES. 2012. *Le Secrétaire général de la CITES exprime sa vive inquiétude au sujet des massacres d'éléphants constatés au Cameroun* (28 février). CITES, Genève, Suisse. http://www.cites.org/fra/news/pr/2012/20120228_elephant_cameroun.php

8 TRAFFIC. 2008. *What's Driving the Wildlife Trade? A Review of Expert Opinion on Economic and Social Drivers of the Wildlife Trade and Trade Control Efforts in Cambodia, Indonesia, Lao PDR and Vietnam*. Document de consultation sur le développement durable de la région Asie de l'Est et Pacifique. Département du développement durable de la Banque mondiale pour la région Asie de l'Est et Pacifique, Banque mondiale, Washington DC (disponible uniquement en anglais).

9 T. Milliken et J. Shaw. 2012. *The South Africa-Vietnam Rhino Horn Trade Nexus: A Deadly Combination of Institutional Lapses, Corrupt Wildlife Industry Professionals and Asian Crime Syndicates*. TRAFFIC, Johannesburg, Afrique du Sud (disponible uniquement en anglais).

L'ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE ASIATIQUE POUR LES PRODUITS ILLÉGAUX D'ESPÈCES SAUVAGES EST DIRECTEMENT LIÉ À L'INTENSIFICATION DU BRACONNAGE EN AFRIQUE



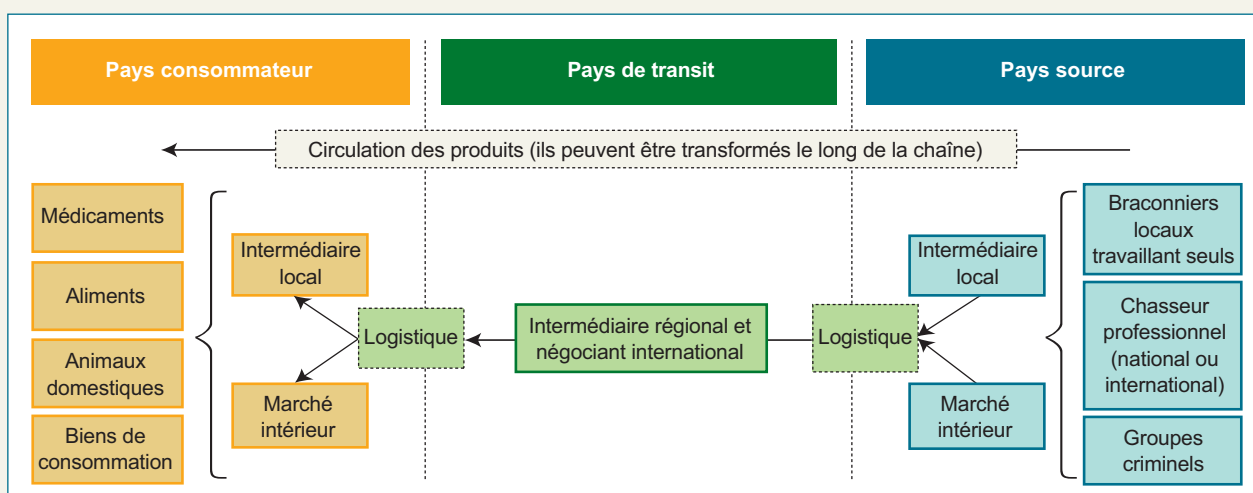
La chaîne de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages

Ce commerce est devenu une activité lucrative pour les organisations criminelles. Il présente de faibles risques par rapport au trafic de stupéfiants et permet de générer d'importants profits. Le prix de la corne de rhinocéros a atteint la barre des 60 000 dollars le kilo, soit deux fois celui de l'or ou du platine, et a aujourd'hui plus de valeur sur le marché noir que les diamants ou la cocaïne.¹⁰ Les peines encourues pour trafic de corne de rhinocéros ne reflètent pas sa valeur. En effet, les braconniers condamnés en vertu de la loi en vigueur dans la Province du Nord-Ouest en Afrique du Sud encourrent une amende de 14 000 dollars, tandis que le trafic de 5 grammes ou moins de cocaïne est passible de pas moins de 5 ans de prison.^{11,12} La situation est identique dans les pays demandeurs : les personnes arrêtées en possession de stupéfiants sont bien plus sévèrement sanctionnées que celles détenant des produits d'espèces sauvages illégaux.

L'accroissement de la demande asiatique pour les produits illégaux d'espèces sauvages est directement lié à l'intensification du braconnage en Afrique, comme l'a démontré le rapport sur les éléphants de la CITES présenté lors de la 62^{ème} session de son Comité permanent. Ce document met notamment en lumière l'étroite corrélation qui existe entre l'augmentation du braconnage d'éléphants en Afrique et la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs en Chine, premier pays demandeur d'ivoire.¹³

Le commerce d'espèce sauvages, qu'il soit légal ou illégal, comporte toujours une chaîne de valeur, de la capture ou la récolte d'espèces sauvages jusqu'à leur transport et au marketing auprès des consommateurs. Le long de la chaîne de valeur se trouvent généralement plusieurs intermédiaires, ainsi que des sites de transformation. Dans ce schéma général, les pays d'origine et les pays consommateurs se distinguent. Toutefois, leurs deux rôles ne sont pas nécessairement antinomiques. Les réseaux de distribution internationaux, qui relient les pays d'origine et les pays consommateurs, souvent via d'importantes plateformes de transit, sont établis essentiellement par des groupes criminels organisés. Ces derniers utilisent fréquemment des itinéraires indirects pour éviter de se faire prendre. La Figure 1 illustre de façon simplifiée la chaîne de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages.

Figure 1 : chaîne de valeur du commerce illégal d'espèces sauvages



10 Hui Min Neo. 2009. *Smuggling wildlife: From eggs in a bra to geckos in underwear* (en référence à John Sellar, responsable de la mise en application de la loi). AFP (disponible uniquement en anglais).
 11 Administration de la répression du trafic des stupéfiants des États-Unis, Peines fédérales imposées pour le trafic de stupéfiants. <http://www.justice.gov/dea/druginfo/ftp3.shtml>
 12 Michler, I. 2011. Rhino Rage. *African Geographic*, March: 42-50.
 13 CITES. 2012. *Conservation des éléphants, abattage illégal et commerce de l'ivoire* (rapport présenté lors de la 62^{ème} session du Comité permanent : SC62 Doc. 46.1).

Moteurs de la demande



La demande de produits d'espèces sauvages provient de plusieurs groupes de consommateurs différents et peut parfois être fortement influencée par la culture. D'un côté se trouve la demande alimentée par les propriétés médicinales supposées de certains produits ou par le statut social qui leur est associé. D'un autre côté, se trouve la demande nourrie par des achats opportunistes et souvent par des touristes ignorants qui ramènent des souvenirs ou des animaux. Les sources de la demande les plus souvent évoquées par les représentants des gouvernements interrogés dans le cadre de cette étude sont :

- **les produits médicinaux.** Les propriétés médicinales supposées des produits, telles que le traitement du cancer, stimulent la demande.
- **les biens de consommation.** Le statut social associé aux produits alimente également la demande. Par exemple, lors de la 62^{ème} session du Comité permanent de la CITES, un représentant du gouvernement chinois a déclaré : « Au cours des dernières années, la collection d'objets d'art et artisanaux, de bijoux et d'antiquités et notamment d'objets en ivoire, est devenu à la mode et le prix de ces objets a considérablement augmenté. »¹⁴



Les autres moteurs de la demande comprennent les achats opportunistes motivés par le désir de posséder un animal exotique, des trophées de chasse et des plantes ou des animaux rares.

Les participants interrogés dans le cadre de cette étude s'accordent à dire que le premier moteur de la demande est le statut social associé aux produits faisant l'objet de trafics. Toutefois, il est impossible de mesurer clairement l'importance relative de chaque facteur, ainsi que ses répercussions sur la demande de produits d'espèces sauvages.

¹⁴ Organe de gestion CITES de la Chine. 2012. Control of Trade in Ivory in China (rapport présenté lors de la 62^{ème} session du Comité permanent : SC62 Inf. 8). Organe de gestion CITES de la Chine, Pékin, Chine. www.cites.org/eng/com/SC/62/Inf/E62i-08.pdf (disponible uniquement en anglais).

Moteurs de l'offre

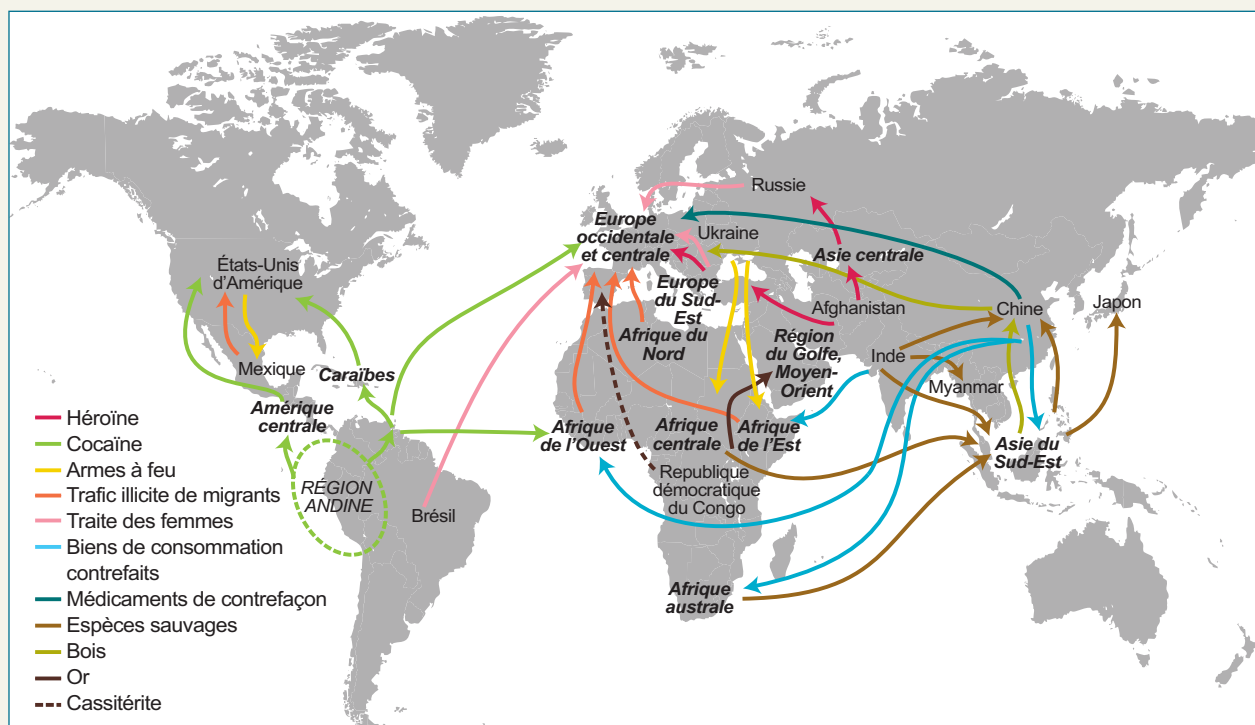


Des groupes criminels organisés sont impliqués dans la chaîne de valeur internationale du trafic illégal d'espèces sauvages. Ces derniers sont attirés par la possibilité d'engranger des profits colossaux tout en prenant un minimum de risques. En effet, les mesures coercitives, les poursuites judiciaires, les sanctions et toutes autres mesures dissuasives en la matière manquent de crédibilité. L'une des personnes interrogées a déclaré : « On peut arrêter le trafiquant, mais il est fort probable qu'il s'en sorte avec une simple amende. La police a tout simplement trop d'autres préoccupations. » Les possibilités de profits de ce secteur sont gigantesques, étant donné que la valeur des produits augmente par multiples de 25 à 50 tout au long de la chaîne.¹⁵

L'offre du trafic illégal d'espèces sauvages est stimulée par de nombreux acteurs différents. Les origines des produits d'espèces sauvages illégaux sont multiples, allant des braconniers locaux travaillant seuls qui, aidés par des intermédiaires locaux, agissent par opportunisme ou par besoin, aux groupes criminels et rebelles qui cherchent à financer leurs activités illégales, en passant par les chasseurs professionnels internationaux qui mettent à profit leur expérience pour dégager de plus larges bénéfices et qui travaillent la plupart du temps pour des clients étrangers. Les produits d'espèces sauvages illégaux peuvent également provenir de trophées de chasse obtenus en toute légalité, de stocks privés non déclarés ou non enregistrés auprès des autorités ou encore du vol de produits dans des institutions ou dans des collections privées ou publiques.

La Figure 2 illustre de façon simplifiée les itinéraires internationaux empruntés pour diverses activités illégales, dont le trafic illégal d'espèces sauvages.

Figure 2 : les itinéraires internationaux de la criminalité transnationale organisée¹⁶



15 D. Brack et G. Hayman. 2002. *International Environmental Crime: the Nature and Control of Environmental Black Markets*. Institut royal des affaires internationales (Royal Institute of International Affairs) (RIIA), Londres, Grande-Bretagne (disponible uniquement en anglais).

16 ONUDC. 2010. *The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment*. (La mondialisation du crime : une évaluation de la menace du crime transnational organisé). ONUDC, Vienne, Autriche. http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/TOCTA_Report_2010_low_res.pdf (rapport complet disponible uniquement en anglais).



Facteurs d'influence

Le braconnage a tendance à se développer dans les régions gangrenées par la corruption, où les lois gouvernementales sont peu appliquées et où les alternatives économiques sont rares.

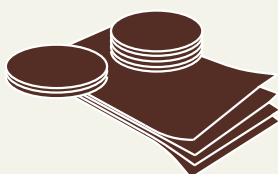
Les représentants des organisations internationales interrogés lors de cette étude et la plupart des représentants des gouvernements considèrent la corruption comme étant l'un des principaux facteurs du trafic illégal d'espèces sauvages. La corruption facilite les transactions entre les pays fournisseurs, de transit et demandeurs. Comme l'a souligné un représentant gouvernemental qui a tenu à conserver l'anonymat, « la corruption est un problème grave. Les organisations criminelles et les exportateurs ont les moyens de soudoyer les gardes forestiers et les agents des douanes et de la police pour percevoir de faux certificats attestant de la provenance légale des produits et s'assurer ainsi qu'ils passent la douane ». Deux représentants de gouvernement ont refusé de répondre aux questions portant sur la corruption, car cela les mettait mal à l'aise.

L'organisation Transparency International définit la corruption comme étant « le détournement d'un pouvoir à des fins de profits personnels ». La corruption revêt plusieurs formes, du pot-de-vin au népotisme. Elle prospère en l'absence de mécanismes institutionnels de contrôle du pouvoir, lorsque la prise de décision n'est pas transparente, la société civile est faible et la pauvreté est répandue.

La corruption est fréquemment associée aux gouvernements faibles. En effet, les gouvernements politiquement faibles reposent généralement sur des alliances instables, des dirigeants corrompus et des élites puissantes qui trouvent leur intérêt dans cet État corrompu. Un gouvernement faible se caractérise par un faible État de droit, une insécurité physique et économique et un manque de responsabilité de l'État, soit tous les facteurs qui favorisent le trafic illégal d'espèces sauvages et son impunité.

La pauvreté, le manque d'alternatives de génération de revenu et l'influence culturelle sont en partie responsables de la récente augmentation du trafic illégal d'espèces sauvages.

LES RISQUES SEMBLAIENT ÊTRE MINIMES ET LES PROFITS POTENTIELS TRÈS ÉLEVÉS



Les deux participants présentés ci-dessous, respectivement des tribus de Baka et Bantou, sont d'anciens braconniers du Cameroun. Ils ont accepté de raconter leur histoire, à condition que leurs vrais noms ne soient pas dévoilés. Leurs histoires montrent que pour lutter efficacement contre le trafic illégal d'espèces sauvages, il est crucial d'augmenter les risques et de réduire les profits.

Dalberg : *Pourquoi avez-vous décidé de devenir braconnier ?*

Ancien braconnier Bantou : *J'ai perdu mes parents à l'âge de neuf ans. Donc, très tôt j'ai dû me débrouiller seul. Je suis devenu braconnier pour survivre, parce que cela rapportait beaucoup. Par la suite, j'ai exercé d'autres activités, mais le salaire n'était pas comparable à ce que je pouvais gagner grâce au braconnage. Je savais que c'était mal, mais les risques encourus paraissaient minimes et cela payait extrêmement bien.*

Ancien braconnier Baka : *La communauté Baka entretient une relation étroite avec la forêt. Nous pouvons seulement vivre de ce qu'elle nous offre, en chassant et en pêchant. C'est comme ça que je suis devenu braconnier. Chasser fait partie intégrante de ma culture et je me suis rendu compte que chasser des espèces protégées me permettait de gagner beaucoup plus d'argent. Beaucoup d'habitants de mon village sont liés à cette activité en raison de son aspect lucratif.*

Dalberg : *Pourquoi avez-vous décidé d'arrêter le braconnage ?*

Ancien braconnier Bantou : *J'ai été arrêté par la police et j'ai passé deux ans dans la prison de Yaoundé. Ça a été la pire expérience de ma vie. La souffrance et la douleur étaient extrêmes. Depuis que je suis sorti de prison, j'ai travaillé quelque temps, mais je n'ai pas réussi à trouver un emploi stable et à long terme. Je sais que le braconnage n'est pas bien et je ne veux pas retourner en prison, mais il est vraiment difficile de trouver un autre emploi qui paye suffisamment.*

Ancien braconnier Baka : *J'ai aussi fini en prison et j'ai été terrifié par cette expérience. Je ne veux pas y retourner, mais j'ai besoin d'argent.*

Dalberg : *Qu'est ce que votre gouvernement et la communauté internationale peuvent faire pour aider les braconniers comme vous à arrêter ?*

Ancien braconnier Bantou : *Ils doivent nous offrir la possibilité de travailler et de nourrir notre famille. Je suis en bonne santé et je veux travailler, mais je n'ai aucune opportunité. Je serais heureux d'avoir mon propre lopin de terre, de devenir agriculteur et avoir suffisamment de ressources pour prendre soin de ma famille.*

Ancien braconnier Baka : *Depuis que je suis sorti de prison, j'essaie de vivre de la pêche, mais c'est difficile. Il n'y a pas suffisamment de ressources et je ne gagne pas assez par rapport aux habitants de mon village qui continuent à chasser les animaux protégés.*

EFFETS DÉSTABILISATEURS SUR LA SOCIÉTÉ

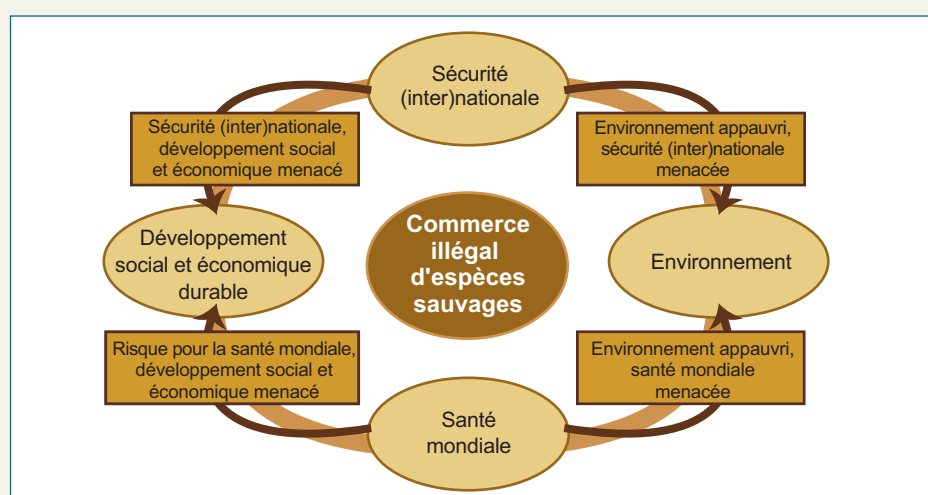
L'une des questions que cette étude a cherché à approfondir est l'effet déstabilisateur qu'exerce le trafic illégal d'espèces sauvages sur la société, outre ses conséquences directes sur l'environnement. C'est pour cette raison qu'il était important d'interroger des représentants de ministères n'étant pas chargés de l'environnement ou de la faune et de la flore. Toutefois, le taux de réponse de ces

ministères a été particulièrement faible. La question du trafic illégal d'espèces sauvages est traitée quasi systématiquement comme une question environnementale, avant d'être considérée comme un problème criminel et de justice transnational. Les demandes d'entretiens avec les représentants des ministères des Finances ont automatiquement été refusées. Certaines personnes contactées ont indiqué que répondre à des questions sur ce sujet les mettait mal à l'aise, tandis que d'autres ont déclaré que cette question ne relevait pas de leur domaine de compétence et qu'elles seraient dans l'impossibilité de répondre aux questions.

Les représentants des gouvernements et des organisations internationales ayant participé à cette étude estiment que le trafic illégal d'espèces sauvages a d'importantes répercussions sur l'ensemble de la société. Ils sont tombés d'accord sur le fait que le trafic illégal d'espèces sauvages menace :

- la sécurité nationale et internationale de par les liens qu'il entretient avec le crime organisé, le blanchiment d'argent et le trafic de stupéfiants ;
- le développement social et économique des pays rongés par un État faible, une mauvaise application des lois, une corruption galopante et des frontières perméables ;
- l'environnement, notamment la perte éventuelle de biodiversité et l'introduction d'espèces envahissantes ;
- la santé mondiale avec la transmission de maladies, à cause, par exemple, du commerce illégal de viande de brousse.

Figure 3 : l'effet d'entraînement déstabilisateur du trafic illégal d'espèces sauvages



Incidences sur la sécurité nationale et internationale



INTERPOL et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU/DC s'accordent sur le fait qu'un nombre croissant de groupes criminels organisés et de groupes rebelles commettent des crimes contre les espèces sauvages dans le but de financer leurs activités et de se procurer des armes.^{17,18}

Au cours des années de conflit avec le Nord Soudan, l'Armée populaire de libération du Soudan, aujourd'hui au Sud Soudan, aurait pratiqué le braconnage d'éléphants « avec des grenades et des lance-roquettes ». ¹⁹ Les milices soudanaises, dont les Janjawids, se seraient également livrées au braconnage d'ivoire au Tchad, au Kenya et dans d'autres pays, dans un but lucratif. ²⁰ Ces groupes sont impliqués dans la gestion internationale des expéditions et n'hésitent pas à faire appel à la violence ou à proférer des menaces de violence à l'encontre de ceux qui essaieraient de se mettre sur leur chemin. ²¹ Ils adaptent sans cesse leurs tactiques afin d'éviter les contrôles et les sanctions, rendant ainsi les frontières nationales de plus en plus futiles.

En Afrique, les conflits armés incessants et le trafic illégal d'espèces sauvages semblent s'entremêler. De plus, le trafic d'espèces sauvages sert bien souvent à financer des activités terroristes et à blanchir de l'argent provenant d'autres trafics illicites. ²² Dans un récent questionnaire portant sur l'ampleur et la dynamique du braconnage en Afrique, plus de la moitié des personnes interrogées ont émis le souhait de ne pas être nommées ou citées. Cette réaction soulève donc la question de savoir quelles sont les répercussions éventuelles qui ont poussé ces participants à vouloir garder l'anonymat. ²³

En outre, d'importants réseaux criminels organisés à l'origine d'une série d'activités criminelles sont impliqués dans le trafic illégal d'espèces sauvages. Ils sont responsables de la corruption de fonctionnaires, de fraude, de blanchiment d'argent et d'actes de violence, engendrant ainsi des conflits sociaux et compromettant l'État de droit et la confiance à l'égard des institutions gouvernementales.

L'équipe chargée du Programme INTERPOL sur les atteintes à l'environnement, juillet 2012

Incidences sur le développement social et économique



L'une des conséquences directes du trafic illégal d'espèces sauvages sur le développement social et économique d'un pays est l'épuisement immédiat et irréversible de ressources de grande valeur. Un représentant du gouvernement qui a tenu à conserver l'anonymat a déclaré : « Le gouvernement ne perçoit aucune taxe ou recette permettant de soutenir les activités commerciales et le pays perd de nombreuses ressources. »

La deuxième conséquence de ce commerce sur le développement social et économique d'un pays est la corruption liée au trafic illégal d'espèces sauvages. La question de la

17 INTERPOL, <http://www.interpol.int> ; ONU/DC, Criminalité transnationale organisée, Criminalité environnementale : le trafic d'espèces sauvages et de bois, <http://www.unodc.org/toe/fr/crimes/environmental-crime.html>

18 A. Campana et J. Turner. 2009. *Animal Investigators: Solving Wildlife Crimes and Saving Endangered Species in Brazil and China*. Woodrow Wilson International Center for Scholars (Centre International Woodrow Wilson pour la Recherche), Washington DC, États-Unis (disponible uniquement en anglais).

19 A. Zajtmán. 2004. *The battle for DR Congo's wildlife*, BBC (17 septembre 2004), consulté le 22 mai 2012. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/3667560.stm> (disponible uniquement en anglais).

20 Begley, S. 2008. *Extinction Trade: Endangered animals are the new blood diamonds as militias and warlords use poaching to fund death*. The Daily Beast. <http://www.thedailybeast.com/newsweek/2008/03/01/extinction-trade.html>

21 Leggett, T. et Dawson, J. 2011. *Criminalité organisée et instabilité en Afrique centrale : une évaluation des menaces*. Vienne : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU/DC). http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Studies/BOOK_Central_Africa_Report_French_web.pdf

22 Global Financial Integrity. 2012. *Ivory and Insecurity: The Global Implications of Poaching in Africa*. Global Financial Integrity, Washington, DC, USA. http://www.foreign.senate.gov/imo/media/doc/Tom_Cardamone_Testimony.pdf

23 CITES. 2012. *Conservation des éléphants, abattage illégal et commerce de l'ivoire* (rapport présenté lors de la 62^{ème} session du Comité permanent : SC62 Doc. 46.1).

corruption suscite de vives inquiétudes chez toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette étude, en raison de son impact direct sur la richesse d'un pays. La corruption compromet la stabilité macroéconomique et fiscale, exerce un effet dissuasif sur l'investissement et freine la croissance. De plus, elle réduit l'efficacité des actions du gouvernement, décourage l'engagement citoyen et fausse les décisions en matière de dépenses publiques. Elle affaiblit également la primauté du droit et entache la réputation de et la confiance en l'État. En d'autres termes, la corruption permet à une minorité de s'enrichir aux dépens de la société.²⁴ De surcroît, elle sert directement les intérêts des groupes criminels impliqués et entrave le développement de secteurs d'activités légaux, comme celui du tourisme. En nuisant à la viabilité des commerçants et autres entreprises licites, la corruption peut engendrer une perte de recettes et des coûts supplémentaires pour l'État si ces entreprises faisaient faillite, augmentant du même coup le taux de chômage.

Combattre les crimes organisés, tels que le trafic illégal d'espèces sauvages, est primordial pour garantir la croissance économique durable du continent. Il est de la plus grande importance que les gouvernements nationaux, et les institutions régionales telles que la mienne, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour s'attaquer au problème du trafic illégal d'espèces sauvages. Les moyens mis en œuvre dans le cadre de notre approche de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages doivent être à l'image de l'ampleur du problème. Cela signifie que les plus hautes instances du gouvernement doivent se pencher sur la question.

Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement, août 2012



© Diane Macdonald / Getty Images

²⁴ TRAFFIC, 2008. *What's Driving the Wildlife Trade? A Review of Expert Opinion on Economic and Social Drivers of the Wildlife Trade and Trade Control Efforts in Cambodia, Indonesia, Lao PDR and Vietnam*. Document de consultation sur le développement durable de la région Asie de l'Est et Pacifique. Département du développement durable de la Banque mondiale pour la région Asie de l'Est et Pacifique, Banque mondiale, Washington DC (disponible uniquement en anglais).

Incidences sur les richesses naturelles, l'environnement et la biodiversité



Le trafic illégal d'espèces sauvages a un effet direct et potentiellement irréversible sur l'environnement. De nombreuses espèces sauvages à haute valeur commerciale ont récemment connu un déclin catastrophique de leur population. Beaucoup sont aujourd'hui rares, menacées ou éteintes localement, comme l'éléphant des forêts dans certaines régions du bassin du Congo, le rhinocéros de Sumatra, le rhinocéros de Java et l'éléphant d'Asie.

Le commerce d'espèces sauvages, qu'il soit légal ou illégal, est également associé à l'introduction d'espèces envahissantes. Ces espèces envahissantes s'attaquent aux espèces indigènes ou leur font concurrence et constituent une sérieuse menace pour l'équilibre des écosystèmes. Les pythons birmans domestiques, par exemple, qui ont été relâchés par leurs propriétaires sont aujourd'hui considérés comme une espèce nuisible dans les Everglades de Floride.

Cette nouvelle vague de criminalité organisée, liée au commerce d'espèces sauvages et perpétrée par des groupes de braconniers transfrontaliers lourdement armés, met en péril non seulement les avancées réalisées en matière de conservation, mais aussi des écosystèmes entiers dans de nombreux pays. Par conséquent, elle menace les moyens de subsistance des populations et induit d'importants effets socioéconomiques pour les pays concernés.

Christian Glass, ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Allemagne), août 2012

Incidences sur la santé mondiale



Le commerce d'espèces sauvages agit comme un vecteur de maladies à grande échelle qui provoque non seulement des épidémies de maladies humaines, mais menace aussi le bétail, le commerce international, les moyens de subsistance des populations rurales et la santé des écosystèmes.²⁵ Près de 75 % des maladies infectieuses humaines émergentes sont d'origine animale et la majorité d'entre elles proviennent d'espèces sauvages.²⁶ Le trafic illégal d'espèces sauvages accroît le risque d'épidémies mondiales, telles que la grippe aviaire et le SRAS.²⁷ Des spécialistes mondiaux de la santé ont établi l'importance de suivre la propagation des pathologies associées au trafic illégal d'espèces sauvages et ont étayé la nécessité de renforcer la surveillance dans les ports d'entrée.²⁸

25 En voici deux exemples : en Belgique, des agents des douanes ont été victimes d'une épidémie de psittacose après avoir été en contact avec des perruches importées illégalement ; et le virus de la grippe aviaire a été introduit en Europe par des aigles huppés importés en contrebande. B.B. Chomel, « Wildlife, Exotic Pets, and Emerging Zoonoses », *Emerging Infectious Diseases*, 13:1 (2007), 6–11.

26 S. Cleaveland, D.T. Haydon et L. Taylor. 2007. « Overviews of pathogen emergence: which pathogens emerge, when and why? », *Curr Top Microbiol Immunol*, 315 : 85–111 (disponible uniquement en anglais).

27 J. Monke et M. Lynne Corn. 2007. *Avian Influenza in Poultry and Wild Birds* (rapport du Service de recherche du Congrès (CRS) RL33795) (disponible uniquement en anglais).

28 K.M. Smith, S.J. Anthony, W.M Switzer, J.H. Epstein, T. Seimon et al. 2012. *Zoonotic viruses associated with illegally imported wildlife products*, *PLOS One* 7(1): e29505. doi:10.1371/journal.pone.0029505 (disponible uniquement en anglais).

L'APPROCHE RELATIVE AU TRAFIC ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES EST UN ÉCHEC

Il existe un large consensus parmi les représentants des gouvernements et des organisations internationales interrogés pour cette étude sur le fait que l'approche actuelle de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages est insuffisante. Toutefois, les avis divergent sur les causes profondes de ce commerce. Les principaux points de vue sont décrits ci-après.

Augmentation du pouvoir d'achat et de l'accessibilité

Les représentants de tous les gouvernements, à l'exception du gouvernement chinois qui ne considère pas le trafic illégal d'espèces sauvages comme la priorité, soulignent que la mesure la plus efficace serait de réduire la demande des pays consommateurs. La croissance économique des pays consommateurs et la forte hausse de la demande qui l'accompagne démontrent que l'approche actuelle de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages est aujourd'hui caduque.



Selon certains participants, l'effet de la croissance économique dans les pays consommateurs est amplifié par la plus grande accessibilité des produits d'espèces sauvages illégaux sur Internet. Un récent article publié par TRAFFIC²⁹ met en exergue le fait que malgré les mesures coercitives, la vente en ligne de produits d'espèces animales illégaux a prospéré. Les gouvernements des pays d'origine en particulier appellent à la communauté internationale pour mettre en œuvre des réglementations et des législations régissant le commerce d'espèces sauvages afin de s'assurer notamment que les règles du marché en ligne reflètent les législations et les politiques en vigueur.



© WWF-Canon / James Morgan

²⁹ IFAW. 2008. *Killing with Keystrokes*. Fonds international pour la protection des animaux. Yarmouth Port, États-Unis (disponible uniquement en anglais).

Une approche non systématique



Les représentants des gouvernements des pays associés à l'offre et des organisations internationales ont qualifié l'approche actuelle de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages d'approche dispersée et non coordonnée, à l'impact limité. Ils souhaitent donc mettre en place une approche transnationale plus systématique qui s'attaque à toutes les étapes de la chaîne commerciale, et ce, grâce à des efforts coordonnés des organisations internationales, des gouvernements et de la société civile. Cette approche pourrait sensibiliser la population et les parties prenantes aux effets déstabilisateurs du trafic illégal d'espèces sauvages, identifier les obstacles à la lutte contre l'offre et la demande et fixer un ensemble de mesures claires visant à venir à bout de ces obstacles. Ces mesures pourraient par exemple comprendre des campagnes de sensibilisation, renforcer les capacités, consolider le pouvoir législatif, utiliser des techniques d'enquêtes fondées sur le renseignement et mettre en place un système de poursuites judiciaires efficace.

LE TRAFIC ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES EST UN CRIME QUI EXIGE UNE COLLABORATION INTERNATIONALE

Ben Janse van Rensburg, Chef de l'équipe d'appui à la lutte contre la fraude, CITES, août 2012

Dalberg : *M. Janse van Rensburg, quel est votre parcours et pourquoi avez-vous décidé d'œuvrer pour la lutte contre la fraude ?*

Janse van Rensburg : *J'ai rejoint le Secrétariat de la CITES le 15 décembre 2011. Avant ça, j'ai occupé différents postes au sein de la Police sud-africaine pendant plus de 20 ans, dont celui de responsable du bureau de la lutte contre la criminalité environnementale (Environmental crime desk) et celui de coordonnateur du bureau général au sein du Bureau central national INTERPOL de Pretoria.*

Dalberg : *Quel est le rôle du bureau de la lutte contre la criminalité environnementale ?*

Janse van Rensburg : *Le bureau de la lutte contre la criminalité environnementale est chargé d'établir le lien avec les autorités nationales et internationales de maintien de l'ordre, dans le but de s'assurer que la criminalité liée aux espèces sauvages et à la pollution, aux ramifications internationales, fait l'objet d'enquêtes adéquates. Le bureau a été créé en réponse au nombre grandissant de crimes environnementaux transnationaux et aux risques pour la sécurité, pour les moyens de subsistance et pour l'environnement qu'ils impliquent. J'ai collaboré étroitement avec des agences gouvernementales sud-africaines chargées de la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages, dont les douanes, la police et d'autres autorités de maintien de l'ordre. En ma qualité d'officier d'Interpol, j'ai eu l'occasion de tisser des liens avec différentes organisations nationales et étrangères.*

Dalberg : *Le trafic illégal d'espèces sauvages s'intensifie. Selon vous, pourquoi l'approche actuelle n'a pas fonctionné ?*

Janse van Rensburg : *Il a été clairement prouvé que les groupes criminels organisés sont de plus en plus impliqués dans les crimes liés aux espèces sauvages. Les informations disponibles confirment que les groupes criminels organisés possèdent des réseaux bien établis qui peuvent généralement être divisés en cinq niveaux, chaque niveau correspondant à une activité spécifique : (1) braconnier, (2) transporteur local, (3) facilitateur national, (4) exportateur national et (5) destinataire dans le pays consommateur. Je suis profondément convaincu que l'approche actuelle de lutte contre la criminalité*

**LES CONSOMMATEURS
DOIVENT PRENDRE
CONSCIENCE DES EFFETS
QU'ENGENDRENT LA
CONSOMMATION DE
PRODUITS D'ESPÈCES
SAUVAGES ILLÉGAUX**



liée aux espèces sauvages n'exploite pas pleinement son potentiel, car tous les niveaux ne sont pas traités efficacement, en particulier les niveaux 4 et 5.

La difficulté avec les niveaux 1, 2 et 3 est que les profits potentiels engendrés par le commerce des produits d'espèces sauvages illégaux pèsent plus lourd que les risques. Certains pays ont réussi à augmenter les risques en améliorant les techniques d'investigation, les poursuites judiciaires et en alourdissant les peines encourues. Toutefois, les profits potentiels sont tels que pléthore de nouveaux candidats sont prêts à prendre la place des criminels qui ont été arrêtés ou poursuivis. La priorité pour les niveaux 1, 2 et 3 est de continuer à augmenter les risques.

Dalberg : Quelle approche recommanderiez-vous ?

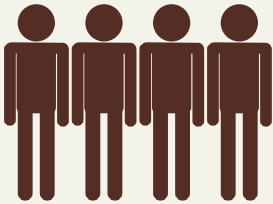
Janse van Rensburg : *Les membres de groupes criminels organisés actifs aux niveaux 4 et 5 sont souvent basés dans les pays consommateurs et sont donc hors de portée pour les autorités de maintien de l'ordre des pays de l'aire de répartition de l'espèce concernée. C'est pourquoi il est crucial d'intensifier la coopération internationale.*

Le problème est transnational et concerne aussi bien les pays de l'aire de répartition de l'espèce, que les pays de transit et de destination. Une approche coordonnée au niveau national et international est indispensable afin de s'assurer que les cinq niveaux de la chaîne du trafic illégal d'espèces sauvages soient traités.

C'est à cette fin que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) a été créé en 2010. L'ICCWC regroupe le Secrétariat de la CITES, INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes. Il a pour mission de garantir que les auteurs de graves crimes liés aux espèces sauvages soient confrontés à une réponse plus sévère et mieux coordonnée.

La réduction de la demande est aussi un aspect important. Les consommateurs doivent prendre conscience des effets qu'engendrent la consommation de produits d'espèces sauvages illégaux et notamment son implication dans la destruction de l'environnement. Cet objectif peut être atteint par le biais de campagnes ciblées organisées par le gouvernement à l'attention des consommateurs et grâce aux acteurs de la société civile, soutenus par les gouvernements.

Une approche qui manque d'engagement et de responsabilité



La lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et à la forêt n'est pas une priorité actuelle. En effet, elle est bien souvent négligée et mal comprise, malgré son ampleur et ses conséquences réelles et potentielles. Les politiques et les réglementations régissant les espèces sauvages et la forêt, ainsi que leur mise en application, ne se sont pas toujours adaptées aux changements et aux nouvelles tendances du trafic de la faune et de la flore.

Jorge Eduardo Rios, Programme de lutte contre la criminalité environnementale, ONUDC, juillet 2012

Pour les représentants des organisations internationales interrogés dans le cadre de cette étude, le problème n'est pas le manque d'engagement, mais plutôt le manque de prise de responsabilité. Tant qu'aucune mesure d'incitation crédible ne sera mise en place pour encourager les gouvernements à se conformer aux engagements internationaux, les avancées en la matière seront limitées. Outre le respect de la CITES, les gouvernements pourraient être incités à prendre des engagements et leurs responsabilités dans trois principaux domaines cités par les participants :

1. Renforcer l'État de droit en améliorant les techniques d'investigation, les poursuites judiciaires et en alourdissant les peines encourues

Les représentants des gouvernements des pays associés à la consommation ont évoqué la nécessité de renforcer les dispositifs d'application de la loi dans les pays fournisseurs. Comme susmentionné, le manque de crédibilité du pouvoir législatif, des techniques d'investigation, des poursuites judiciaires et des condamnations est un obstacle majeur au principe de mise en application. L'absence d'application de la loi encourage le trafic illégal d'espèces sauvages qui devient alors une alternative aux autres crimes, comme le trafic de stupéfiants ou la traite des êtres humains. Dans de nombreux pays d'origine et consommateurs, les auteurs de crimes liés aux espèces sauvages courent moins de risques de se faire arrêter et d'être poursuivis, que les auteurs d'autres crimes, liés notamment à la drogue et aux êtres humains. Même



© Steve Winer / National Geographic

une fois jugés coupables, les criminels liés au trafic illégal d'espèces sauvages sont condamnés à des peines relativement clémentes, faisant de ce marché une alternative attrayante pour les groupes criminels.

2. Déployer des ressources

Les ressources déployées pour répondre à la menace que représente le trafic illégal d'espèces sauvages sont inadaptées. Les représentants des pays associés à l'offre ont indiqué que les gouvernements ne mettaient pas suffisamment de ressources à disposition pour traiter le problème, engendrant ainsi un manque de ressources financières et de personnel pour appliquer la législation en vigueur.

Sans ressources suffisantes, nous ne pouvons pas combattre le commerce illégal d'espèces sauvages. Nous disposons seulement de 110 gardes forestiers rattachés à l'État pour protéger l'ensemble de nos parcs nationaux, soit 11 % de notre territoire national (ou 6,4 millions d'hectares).³⁰

Jean-Baptiste Mamang-Kanga, Directeur de la division des espèces sauvages et des zones protégées (République centrafricaine), juillet 2012

Ne dites pas « Vos efforts sont insuffisants ». Certes, nous n'en faisons pas assez, mais cela est dû principalement aux ressources limitées. Les organisations internationales devraient nous aider, en particulier les ONG de conservation locales.

Zaaba Zainol Abidin, Directeur général adjoint, Department of Wildlife and National Parks (Département des espèces sauvages et des parcs nationaux) (Malaisie), juillet 2012

Le manque de ressources est directement lié au besoin de posséder le type de ressources adéquat. La plupart des pays en développement n'ont pas accès aux outils d'enquête modernes, comme la cartographie génétique ou d'autres techniques d'investigation avancées, pour retracer les produits. Même les procédures opérationnelles de base, telles que l'enquête sur les lieux du crime, qui sont essentielles pour engager efficacement des poursuites, ne sont pas menées correctement.

3. Encourager le changement de comportement des consommateurs

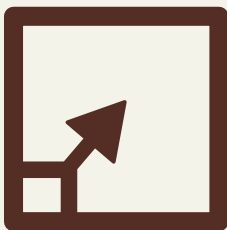
Afin de traiter efficacement la demande, il est important de comprendre et de combattre les causes responsables de l'augmentation de la consommation.

LA PLUPART DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT N'ONT PAS ACCÈS AUX OUTILS D'ENQUÊTE MODERNES COMME LA CARTOGRAPHIE GÉNÉTIQUE



³⁰ Parcs nationaux du monde entier, http://www.nationalparks-worldwide.info/central_african_republic.htm

**NOUS DEVONS
RENOUVELER, REDOUBLER
ET SOUTENIR LES
EFFORTS CONSENTIS
POUR DISSUADER LES
CONSUMMATEURS FINAUX
ET LEURS FOURNISSEURS
DE PARTICIPER À CE
COMMERCE**



La capacité à comprendre et à enrayer la demande est une composante indispensable pour influencer le comportement des consommateurs. Lors de la Réunion créative d'experts TRAFFIC sur la promotion de la réduction de la demande des consommateurs pour les tigres et autres espèces sauvages menacées au Vietnam et en Chine (Hong Kong, 22–23 novembre 2011), les experts ont étudié les enseignements tirés des campagnes précédentes et ont défini les meilleures pratiques à adopter à l'avenir.

Les campagnes ciblant la demande des consommateurs ont été vaines³¹

Il existe de parfaits exemples d'approches efficaces de lutte contre la demande des consommateurs et le commerce illégal. Toutefois, d'une manière générale, ces approches ont échoué, car elles n'ont pas été menées à une échelle suffisante pour avoir un impact et suffisamment longtemps pour produire des résultats mesurables ou bien n'ont tout simplement pas réussi à modifier les comportements. D'autres facteurs personnels, culturels, sociétaux et financiers peuvent prendre le pas sur les arguments « rationnels » présentés par les campagnes de sensibilisation.

La majorité des efforts se sont concentrés sur les facteurs qui influencent le choix et le comportement des consommateurs, notamment ceux se trouvant dans leur environnement direct (législation, politique gouvernementale, gouvernance, etc.). Néanmoins, peu d'efforts ont été axés sur les facteurs sociaux et personnels, tels que les normes, les valeurs, les croyances, les tendances et la dynamique collectives.³²

De nouvelles approches inspirées des autres secteurs pourraient être la solution

Une révolution conceptuelle de l'élaboration, de la planification et de l'exécution des stratégies de réduction de la demande est aujourd'hui nécessaire. Les environnementalistes et les experts en la matière devraient appliquer plus de méthodes stratégiques, notamment celles visant à mieux saisir les facteurs fondamentaux qui influencent le comportement des consommateurs et la façon dont nous voulons influencer sur leur comportement et engager un changement.

Au lieu de mettre en place des mesures vagues et trop ambitieuses, les efforts de réduction de la demande devraient se focaliser sur des actions plus concises, réalisables et mesurables adaptées au style de vie des consommateurs. Une campagne ne devrait pas seulement demander à la population de « réduire sa demande d'espèces menacées », mais inciter, par exemple, la modification des habitudes d'un homme d'affaires lorsqu'il s'agit de faire un cadeau ou encore des modes de vie en terme d'alimentation et de consommation des médicaments. Il convient également d'accorder une attention particulière aux grands groupes de la société civile, tels que les jeunes, qui ont le pouvoir d'encourager ceux qui n'ont pas encore trouvé la motivation pour agir ou ceux qui ne savent pas comment contribuer au changement, à se mobiliser.

³¹ D. Brack et G. Hayman. 2002. *International Environmental Crime: the Nature and Control of Environmental Black Markets*. Institut royal des affaires internationales (Royal Institute of International Affairs) (RIIA), Londres, Grande-Bretagne (disponible uniquement en anglais).

³² TRAFFIC. 2011. Réunion créative d'experts TRAFFIC sur la promotion de la réduction de la demande des consommateurs pour les tigres et autres espèces sauvages menacées au Vietnam et en Chine (Hong Kong, 22–23 novembre 2011).

FORGER L'AVENIR QUE NOUS VOULONS

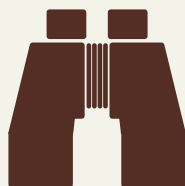
Nous mesurons le rôle important joué par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, un accord international qui se situe au carrefour du commerce, de l'environnement et du développement, encourage la préservation et l'exploitation durable de la diversité biologique, devrait contribuer à générer des avantages tangibles pour les populations locales et garantit qu'aucune espèce qui fait l'objet d'un commerce international ne soit menacée d'extinction. Nous sommes conscients des incidences économiques, sociales et environnementales du commerce illicite de la faune sauvage contre lequel des mesures fermes et accrues doivent être prises tant en ce qui concerne l'offre que la demande. À cet égard, nous soulignons l'importance d'une coopération internationale efficace entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les organisations internationales. Nous soulignons en outre l'importance d'établir la liste des espèces sur la base de critères concertés.

L'avenir que nous voulons, Rio+20, Conférence des Nations Unies sur le développement durable, paragraphe 203, juin 2012



© Bruce Dale / National Geographic

L'urgence a attiré davantage l'attention sur ce commerce



Les premières mesures cruciales pour répondre plus fermement au trafic illégal d'espèces sauvages ont été prises.

Premièrement, la création récente du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) a constitué une étape importante dans la collaboration et l'harmonisation des initiatives de tous les acteurs.³³

Deuxièmement, le trafic illégal d'espèces sauvages a également été mis en lumière par plusieurs instances internationales, notamment lors des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ainsi que par la Coopération économique Asie-Pacifique. Rio+20, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (juin 2012) reconnaît le rôle important joué par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) dans son document final. Paragraphe 203 : « Nous sommes conscients des incidences économiques, sociales et environnementales du commerce illicite de la faune sauvage contre lequel des mesures fermes et accrues doivent être prises. »

Troisièmement, la discussion portant sur l'après Objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, s'oriente peu à peu sur les Objectifs de développement durable. Ce débat met en relief l'urgence accrue de générer une croissance durable. Le second pilier, la viabilité environnementale, permet d'inscrire le trafic illégal d'espèces sauvages dans un débat plus large visant à mettre en place des mesures d'incitation durables, professionnelles et adaptées et développer la responsabilité individuelle.

Enfin, l'œuvre des Nations Unies en matière de renforcement de l'État de droit fournit un cadre important dans la lutte contre le crime organisé en général, mais aussi contre le trafic illégal d'espèces sauvages. Les activités des Nations Unies relatives à la primauté du droit encouragent le développement, la promotion et l'application de normes et de principes internationaux dans différents domaines, dont celui du commerce, dans le but de promouvoir une progression économique soutenue. Ce travail va jouer un rôle de catalyseur dans la lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages.

Les avancées réalisées combinées à d'autres développements nationaux et internationaux permettent d'intensifier le combat contre le trafic illégal d'espèces sauvages.

³³ L'ICCWC a été créé dans l'objectif d'aider les fonctionnaires de premier plan à s'acquitter de leur mission essentielle. Afin d'atteindre ses objectifs, l'ICCWC collabore avec des réseaux régionaux d'application des lois relatives aux espèces sauvages, comme le Réseau de l'ASEAN pour l'application des lois relatives à la faune (WEN), le WEN d'Asie du Sud et d'autres agences, telles que le département de la justice. L'ICCWC se compose de représentants du Secrétariat de la CITES, d'INTERPOL, de l'ONUUDC, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale des douanes.

Dans le prolongement des récentes avancées

Les représentants des gouvernements et des organisations internationales interrogés dans le cadre de cette étude ont appelé les organisations internationales, les gouvernements et la société civile à :

- prendre leurs responsabilités dans le but de collaborer plus efficacement dans le travail d'identification des causes profondes du trafic illégal d'espèces sauvages tout au long de la chaîne de valeur, en faisant fi des frontières nationales ;
- élaborer des mesures spécifiques en réponse à ces causes profondes ; et
- attribuer les responsabilités pour chaque mesure et surveiller la mise en œuvre de ces mesures.

Le manque de collaboration interministérielle a été explicitement évoqué comme obstacle à la définition de stratégies possibles pour faire face au problème. Un financement suffisant et garanti permettrait également d'assurer l'efficacité des mesures.

De plus, les personnes interrogées ont mentionné un autre facteur déterminant du succès d'une approche systématique de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages : celui de tenir les acteurs pour responsables de leurs actions, et essentiellement pour leur manque d'action. La communauté internationale doit mettre en place des mesures d'incitation claires qui soulignent la nécessité d'agir, notamment du côté des gouvernements. Un cadre de surveillance et d'évaluation devrait faire office de mesure d'incitation en mesurant et en faisant état des avancées en matière d'application de la loi et des résultats obtenus.

Le secteur privé doit également jouer un rôle important dans cette approche. Du côté de l'offre, l'industrie du tourisme est fortement incitée à préserver les espèces sauvages, en particulier dans les pays où la faune et la flore sont le principal moteur touristique. Plusieurs pans du secteur privé, tels que les industries extractives (extractions forestière et minière) peuvent également être directement impliquées dans le trafic illégal d'espèces sauvages, par exemple, en facilitant l'accès des braconniers aux zones jusqu'alors inaccessibles ou en autorisant leurs employés à s'impliquer dans le trafic illégal d'espèces sauvages. Ces sociétés peuvent occuper un rôle majeur dans une approche systématique en adoptant et en appliquant des principes de bonnes pratiques afin de s'assurer qu'elles ne soient pas impliquées dans le trafic illégal d'espèces sauvages. Elles peuvent également fournir suffisamment de mesures d'incitation à leurs employés, telles que des substances nutritives comme alternative aux protéines.

L'EXTRACTION FORESTIÈRE PEUT ÊTRE IMPLIQUÉE DANS LE TRAFIC ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES



La Chine travaille main dans la main avec des entreprises nationales privées actives en Afrique pour former leurs employés aux risques inhérents au trafic illégal d'espèces sauvages. En outre, nous collaborons avec les ambassades et les consulats chinois implantés sur le continent africain dans le cadre de campagnes de sensibilisation des touristes chinois visitant les pays les plus touchés par ce problème.

Wan Ziming, Coordinateur, Groupe national chinois de coordination inter-agences pour l'application de la CITES, et Directeur, Division d'application des lois et de formation, Organe de gestion CITES de la Chine, Administration nationale des forêts (Chine), juillet 2012



LE SECTEUR PRIVÉ PEUT AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION DES MOTIVATIONS DES CONSOMMATEURS

Du côté de la demande, le secteur privé peut sensibiliser ses employés, ne plus offrir de produits d'espèces sauvages illégaux en guise de cadeau d'entreprise, améliorer la compréhension des motivations des consommateurs et soutenir des campagnes visant à changer leur comportement. Enfin, les sociétés de logistique (transports maritime, aérien et terrestre par camion ou par train) facilitant l'importation, le transit et l'exportation de produits doivent prendre des mesures afin de prévenir et de sanctionner l'abus de leurs services au bénéfice du trafic illégal d'espèces sauvages.

Deux participants ont proposé une modification de l'économie du trafic illégal d'espèces sauvages en appliquant des quotas raisonnables, comme cela est peu à peu le cas pour le commerce du bois et de la pêche. Comme le mentionnent les critiques émises en réponse à cette approche, cela supposerait que tous les pays impliqués fassent preuve d'une gouvernance efficace et que certaines questions, telles que la corruption, ne constituent pas d'obstacle. Un représentant d'une organisation internationale a également souligné que cela pourrait être trop risqué pour les espèces proches de l'extinction.

Outre l'approche systématique, les participants ont fait état d'un certain nombre de mesures spécifiques qui pourraient être prises pour endiguer l'offre et la demande liée au trafic illégal d'espèces sauvages. La Figure 4 résume les mesures éventuelles à prendre sur suggestion des personnes interrogées. Les mesures sont divisées en deux catégories : les mesures d'éducation et les mesures coercitives.

Figure 4 : aperçu non exhaustif des interventions potentielles

Chaîne de valeur Mesures possibles	Pays consommateur	Pays de transit	Pays source
Sensibilisation et éducation	<p>Le gouvernement soutient la société civile nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place de campagnes de sensibilisation sur les effets déstabilisateurs <p>Organisations internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • donnent accès aux ressources financières et techniques pour soutenir et améliorer les capacités 	<p>Gouvernements nationaux et sous-régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborent des programmes de formation des agents des douanes 	<p>Le gouvernement soutient la société civile nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place de campagnes de sensibilisation sur les effets déstabilisateurs <p>Organisations internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • donnent accès aux ressources financières et techniques pour soutenir et améliorer les capacités
Mesures coercitives	<p>Gouvernement national</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforce l'État de droit en poursuivant les individus ou les groupes impliqués dans le commerce illégal d'espèces sauvages <p>Organisations internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • définissent et appliquent des sanctions commerciales • publient une liste noire annuelle 	<p>Gouvernement national</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforce l'État de droit en traduisant en justice les individus en possession de produits illégaux <p>Organisations internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • publient une liste noire annuelle 	<p>Gouvernement national</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforce l'État de droit en traduisant en justice les individus impliqués dans des activités de braconnage, de trafic et de commerce de produits illégaux <p>Organisations internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • définissent et appliquent des sanctions commerciales • publient une liste noire annuelle
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coopération régionale, multirégionale et internationale en matière d'application de la loi (par exemple, par le biais d'échange d'informations) afin de lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages et développer notamment une approche spécifique pour enrayer le commerce en ligne de produits d'espèces sauvages illégaux 		

Sensibilisation et éducation



Avant toute chose, les représentants des gouvernements et des organisations internationales consultés pour ce rapport ont insisté sur le manque de campagnes de sensibilisation efficaces permettant d'informer sur les effets déstabilisateurs du trafic illégal d'espèces sauvages. Ces campagnes devraient cibler les fournisseurs, les consommateurs et tous ceux qui tirent profit du trafic illégal d'espèces sauvages. Du côté de la demande notamment, une meilleure compréhension des facteurs clés qui influent sur le comportement des consommateurs permettrait de mettre sur pied des campagnes plus efficaces. Il est difficile de dissuader les consommateurs convaincus des propriétés médicales des produits d'espèces sauvages illégaux ou qui ont soudain accès à un produit réservé jusqu'alors exclusivement aux riches. Le nombre de consommateurs ne peut pas être trop élevé du fait de l'offre limitée. Il est alors d'autant plus important d'investir dans une meilleure compréhension des habitudes des consommateurs et de leurs facteurs d'influence.

Du côté de la demande, les campagnes de sensibilisation doivent être adaptées aux différentes parties prenantes concernées directement (notamment les communautés rurales, les gardes forestiers et les représentants des douanes) et indirectement (comme les entreprises de transport et les employés d'entreprises étrangères et d'ambassades) par le trafic illégal d'espèces sauvages.

Les instances de contrôle du marché, la police environnementale, les agents des douanes et les gardes forestiers des pays d'origine, de transit et de destination sont les plus à même de contrôler le trafic illégal d'espèces sauvages. Malheureusement, la majorité de ces agents chargés de l'application de la loi ne sont pas formés ou équipés pour identifier les espèces menacées. Des représentants de gouvernements ont proposé que les organisations internationales apportent à la fois un soutien sur mesure aux pays devant améliorer les compétences de leur personnel et leur garantissent l'accès aux technologies appropriées.



© naturepl.com / Edwin Giesbers / WWF-Canon

Mesures coercitives



Les représentants de gouvernements et d'organisations internationales interrogés pour cette étude perçoivent la nécessité pour les gouvernements de renforcer la mise en application de la loi en :

- ayant recours à la livraison surveillée afin de poursuivre les organisations criminelles impliquées dans les crimes liés aux espèces sauvages (« suivre l'argent ») ;
- effectuant des contrôles réguliers, notamment aux frontières ;
- arrêtant systématiquement les criminels impliqués dans le commerce illégal ;
- en traduisant en justice et en condamnant les transporteurs, les acheteurs, les exportateurs, les vendeurs et les braconniers de produits d'espèces sauvages illégaux.

Début 2010, une Unité nationale d'intérim de réaction aux crimes contre les espèces sauvages a été créée au sein du Département sud-africain des affaires environnementales dans le but d'établir le lien entre les autorités provinciales de conservation des SANParks, de la SAPS, de l'Association nationale des procureurs et des organismes privés responsables. Cette mesure est un exemple important d'une structure nationale de coordination chargée de gérer l'information, faire appliquer la loi, mener des enquêtes et traduire les criminels en justice. Un autre exemple probant est celui du Groupe national chinois de coordination inter-agences pour l'application de la CITES (NICECG) qui a mobilisé plus de 100 000 agents du maintien de l'ordre lors d'une offensive efficace contre la criminalité liée aux espèces sauvages.³⁴

Le trafic illégal d'espèces sauvages est une priorité de la plus haute importance pour le Royaume-Uni et la lutte contre ces crimes est l'une des promesses électorales du gouvernement. La criminalité liée aux espèces sauvages figurera parmi les objectifs de la National Crime Agency (l'Agence nationale de lutte contre la criminalité) qui sera prochainement créée et qui sera chargée de lutter contre tous les crimes graves dont est victime la Grande-Bretagne, tels que le trafic de stupéfiants.

Grant Miller, Haut fonctionnaire, Équipe nationale de la CITES, Force frontalière (Grande-Bretagne), août 2012

IL EST IMPORTANT DE CIBLER LES GROUPES CRIMINELS ACTIFS TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE VALEUR



En outre, nombre de personnes interrogées représentant les pays d'origine ont évoqué le fait que la collaboration au niveau sous-régional et international n'est pas seulement vitale à la mise en place de contrôles douaniers efficaces, mais également au contrôle du trafic illégal d'espèces sauvages sur Internet. De surcroît, des mesures coercitives dans un contexte de misère resteront vaines, car un criminel arrêté sera malheureusement rapidement remplacé. Il est important de cibler les groupes criminels actifs tout au long de la chaîne de valeur.

Enfin, les organisations internationales devraient identifier les meilleurs instruments permettant aux pays d'origine et de destination de rendre compte de leur travail et de leurs efforts. La récente publication du *WWF Wildlife Crime Scorecard*³⁵ est le parfait exemple d'une initiative de présentation des progrès réalisés. Ce rapport évalue les efforts consentis en matière de respect et d'application des engagements de la CITES concernant trois groupes d'espèces (éléphants, rhinocéros et tigres) et vise à classer les pays suivants s'ils luttent activement contre le commerce illégal ou si les efforts mis en place sont totalement inadaptés.

³⁴ CITES. 2012. *CITES Secretariat praises China for major nationwide wildlife law enforcement operations* (9 mai 2012). CITES, Genève, Suisse (disponible uniquement en anglais).

³⁵ WWF. 2012. *Wildlife Crime Scorecard: Assessing Compliance with and Enforcement of CITES Commitments for Tigers, Rhinos and Elephants*. WWF International, Gland, Suisse.

Abréviations et acronymes

CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
ICCWC	Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
NICECG	Groupe national chinois de coordination inter-agences pour l'application de la CITES
RIO+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable (juin 2012)
SANParks	Parcs nationaux d'Afrique du Sud
SAPS	Police sud-africaine
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SDGs	Objectifs de développement durable
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OMD	Organisation mondiale des douanes
WWF	Fonds mondial pour la nature

WWF International

Avenue du Mont-Blanc
1196 Gland, Suisse
www.panda.org

Publié en décembre 2012 par le WWF – World Wide Fund for Nature (auparavant World Wildlife Fund), Gland, Suisse, en collaboration avec Dalberg. Toute reproduction de la totalité ou d'une partie de cette publication doit mentionner le titre et créditer l'éditeur mentionné ci-dessus en tant que propriétaire du copyright.

ISBN 978-2-940443-66-6

© Textes et graphiques : 2012 WWF / Dalberg
Tous droits réservés

Citation

WWF / Dalberg. 2012. *Lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages : Consultation avec les gouvernements*. WWF International, Gland, Suisse.

Les éléments et les désignations géographiques de ce rapport n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du WWF ou de Dalberg concernant le statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une zone, ou concernant la délimitation de leurs frontières.

Imprimé en Angleterre par InnerWorkings

Photo de couverture : © WWF-Canon / James Morgan
Quatrième de couverture: © naturepl.com / Edwin Giesbers / WWF-Canon

LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES

Consultation avec les gouvernements

100 %
RECYCLÉ



176

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction rassemble 176 états membres

100 MILLIONS

Chaque année, 100 millions de tonnes de poissons, 1,5 million d'oiseaux vivants et 440 000 tonnes de plantes médicinales sont victimes du commerce illégal

2 500

En 2011, d'importantes saisies ont permis d'intercepter de l'ivoire illégal provenant, selon les estimations, de 2 500 éléphants

10 MILLIARDS

Le commerce illégal d'espèces sauvages (sans compter le commerce du bois et de la pêche) a été estimé à 10 milliards de dollars par an.



2 500

Au Cameroun, 2 500 nouveaux gardes forestiers ont été déployés pour protéger les espèces sauvages

60 000

Le prix de la corne de rhinocéros a atteint les 60 000 dollars le kilo



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

panda.org